RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

Cada | Commission d'accès aux documents administratifs

# DECISION

D2026-26

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

VU le code des relations entre le public et l'administration, notamment l'article R. 341-9 ;

DECIDE

**Article 1** : Madame Jeanne MENEMENIS, première conseillère du corps des Tribunaux administratifs et des Cours administratives d'appel, est nommée rapporteure générale auprès de la Commission d'accès aux documents administratifs, à compter du 1er septembre 2026.

**Article 2** : Délégation est donnée à Madame Jeanne MENEMENIS, rapporteure générale de la Commission d'accès aux documents administratifs, à l'effet de signer, au nom du président de la Commission, toutes réponses aux demandes d'avis et de consultation, à l'exception de celles inscrites en parties I et II du rôle ou prises en application de l'article R. 341-5-1 du code des relations entre le public et l'administration.

Fait à Paris, le 1er septembre 2026



Bruno LASSERRE